



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

universités

Question écrite n° 6689

Texte de la question

M. Jean-Marie Aubron demande à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche de bien vouloir lui préciser le statut juridique (et notamment l'acte de création) du Centre autonome d'enseignement de pédagogie religieuse qui semble être actuellement rattaché à l'UFR de sciences humaines de l'université de Metz.

Texte de la réponse

Le Centre autonome de pédagogie religieuse de Metz a été mis en place à l'université de Metz en 1970. Il est rattaché administrativement à l'UFR de sciences humaines et arts de l'université. Une convention signée le 25 mai 1974 entre l'Etat français et le Saint-Siège garantit son autonomie dans la fixation de ses objectifs pédagogiques et dans ses relations avec les autorités ecclésiastiques.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Aubron](#)

Circonscription : Moselle (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6689

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2002, page 4245

Réponse publiée le : 17 mars 2003, page 2065